

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal 4, rue Gentil, à Lyon.

JURISPRUDENCE

CONSEIL D'ÉTAT. — SÉANCE DU 24 AVRIL 1887

TRAVAUX PUBLICS. — COMMUNES. — MAISON D'ÉCOLE ARCHITECTE. — HONORAIRES

L'architecte, dont le projet n'a pas été reconnu susceptible d'être mis à exécution, n'a pas droit à des honoraires à raison de ce projet.

Celui dont le projet, quoique susceptible d'exécution, a été repoussé par l'administration, comme devant entraîner une dépense de beaucoup supérieure aux facultés de la commune, n'a pas droit aux honoraires réglementaires. Une indemnité peut seulement lui être allouée *ex æquo et bono*.

Demande de la commune en restitution des sommes qu'elle aurait payées en vertu de l'arrêté attaqué. Rejet : elle n'a rien payé à l'entrepreneur.

Vu la requête de la commune de Bordères, tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté du 29 novembrs 1884, par lequel le conseil de préfecture des Hautes-Pyrénées a condamné ladite commune à payer au sieur Guiter, architecte, la somme de 2994 fr. 95, pour honoraires de deux projets relatifs à la construction d'un groupe de bâtiments scolaires. — Ce faisant, décider que le sieur Guiter n'a droit qu'à une indemnité à raison des plans et devis par lui rédigés, et fixer ladite indemnité à la somme de 500 francs, annuler l'arrêté attaqué en ce qu'il a condamné la commune à payer à l'architecte la somme de 60 francs pour estimation et levé du plan du terrain, et la somme de 60 francs pour frais de voyage et de déplacement, condamner enfin le sieur Guiter en tous les dépens, et à la restitution de toutes sommes que la commune lui aurait payées en exécution de l'arrêté attaqué, avec les intérêts et les intérêts des intérêts ;

Vu le mémoire en défense et le recours incident présentés pour le sieur Guiter, tendant à ce qu'il plaise au Conseil : 1^o rejeter le pourvoi ci-dessus visé ; 2^o statuant sur le recours incident, condamner la commune à payer au requérant la somme de 866 fr. 66, pour honoraires sur le premier projet, et celle de 136 francs pour estimation et levé du plan du terrain acquis par la commune, dire que les intérêts de toutes les sommes dues courront à partir du 25 mars 1884, lui allouer en outre les intérêts des intérêts échus, et condamner la commune aux dépens ;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII ;

Sur le recours de la commune de Bordères, et sur le recours incident du sieur Guiter tendant à l'allocation d'une somme de 136 fr. à raison de l'estimation et du levé de plan du terrain :

Considérant qu'il résulte de l'instruction que, si le projet rédigé par le sieur Guiter, pour la construction d'un groupe scolaire, était susceptible d'exécution, il a été repoussé par l'autorité supérieure comme devant entraîner une dépense de 167 795 francs de beaucoup supérieure aux facultés de la commune ; que, dans ces circonstances, le conseil de préfecture a fait une évaluation exagérée des honoraires du sieur Guiter en lui allouant une somme de 2994 fr. 95, et qu'il en sera fait une juste appréciation, en les fixant à 1500 francs, y compris tous frais de voyage et de déplacement, et tous honoraires dus à raison de l'estimation, et du levé de plan du terrain ;

Sur le recours incident du sieur Guiter tendant à l'allocation d'une somme de 166 fr. 66 pour la confection d'un premier projet s'élevant à 52 600 francs :

Considérant qu'il résulte de l'instruction, notamment d'un avis de la commission des bâtiments scolaires, que ledit projet n'était pas susceptible d'être mis à exécution, que, dès lors, c'est avec

raison que le conseil de préfecture a rejeté de ce chef les conclusions du sieur Guiter ;

Sur les conclusions de la commune tendant à la restitution par le sieur Guiter, en principal et intérêts, des sommes qu'elle aurait payées en vertu de l'arrêté attaqué :

Considérant que la commune ne justifie pas qu'elle ait versé aucune somme en exécution de l'arrêté attaqué ; que, dès lors, il n'y a pas lieu de faire droit à ses conclusions ;

Sur les intérêts et sur les intérêts des intérêts :

Considérant que le sieur Guiter a demandé, le 27 mars 1884, les intérêts de la somme qui lui était due ; qu'il y a lieu de les lui allouer à partir dudit jour ; qu'il a demandé les intérêts des intérêts le 2 septembre 1885, dans son mémoire en défense devant le Conseil d'État ; qu'à cette date les intérêts lui étant dus depuis plus d'une année, il y a lieu de faire droit à sa demande... (Les honoraires dus au sieur Guiter par la commune de Bordères pour rédaction des projets relatifs à la construction d'un groupe scolaire sont fixés à la somme de 1500 francs. Le sieur Guiter aura droit aux intérêts des sommes qui lui sont dues à partir du 27 mars 1884, lesdits intérêts seront capitalisés au 2 septembre 1885, pour produire eux-mêmes intérêts à partir dudit jour. Arrêté réformé en ce qu'il a de contraire. Sieur Guiter condamné aux dépens. Le surplus des conclusions et le recours incident rejetés.)

LES SALAIRES ET LE SALARIAT

II

Ces chiffres ne représentant qu'une moyenne générale, tâchons de pénétrer dans le détail des professions. Celles où l'augmentation a dépassé la moyenne sont, à Paris :

D'abord les ébénistes, qui gagnent 111 pour 100 ;
Les perruquiers, — 100 pour 100 ;
Les tailleurs, — 67 pour 100.

Puis, successivement, les chapeliers, les maréchaux ferrants, les carrossiers, les jardiniers.

En province, ce sont les perruquiers qui tiennent la tête (?) avec 91 pour 100, puis viennent les charrons ; les ébénistes n'arrivent qu'en quatrième ligne.

Remarquons en passant que l'augmentation la plus forte a porté sur les salaires les plus faibles. Ainsi, parmi les professions que nous venons de citer, nous trouvons les perruquiers-coiffeurs de province et les tailleurs, c'est-à-dire des ouvriers qui ne gagnaient, en 1853, que 3 fr. 75, 4 et 5 francs au maximum.

Les professions où l'augmentation est moins importante sont les suivantes :

Les potiers, qui n'ont avancé à Paris que de 14 pour 100 ; les vanniers, 20 pour 100 ; les imprimeurs, 30 pour 100 ; les cordonniers, 33 pour 100 ; les forgerons, 40 pour 100 ; les tapissiers, 25 pour 100 ; les tourneurs sur métaux, 40 pour 100 ; les bijoutiers-orfèvres, 42 pour 100.

Ce dernier tableau se prête à quelques observations. Certaines professions, dont le salaire est faible, font exception à la règle que nous citons tout à l'heure ; il semble que ce soient des professions condamnées par la transformation de l'industrie ou par la décentralisation. Les potiers, par exemple, dont la journée n'est encore que de 4 francs à Paris, sont des moins favorisés par la hausse ; les cordiers, de même. Mais il faut remarquer que leur sort a été plus heureux en province, car, pendant que les potiers de Paris, par exemple, ne gagnaient qu'à 14 pour 100, ceux des départements atteignaient 55 pour 100. Les cordiers de Paris n'ont obtenu que 33 pour 100 d'augmentation, pendant que ceux de la province en obtenaient 60 pour 100.

Voici un certain nombre de professions où la hausse a été surtout sensible en province :



Les boulangers, qui ont gagné 85 pour 100 dans les chefs-lieux, et 40 pour 100 à Paris;

Les cordonniers, 81 pour 100 et 16 pour 100;

Les ferblantiers, 65 pour 100 et 42 pour 100;

Les tisserands, 76 pour 100 et 28 pour 100.

Les tonneliers, 63 pour 100 et 17 pour 100.

Et enfin les vidangeurs, 67 pour 100 et 11 pour 100.

Les boulangers de Paris avaient déjà, en 1853, un salaire très élevé, 4 fr. 30; leurs compagnons de province ont réussi, plus tard, à faire augmenter le leur.

La cordonnerie compte beaucoup d'ouvriers en province; c'est là où se trouvent ses ateliers; les salaires devaient y augmenter davantage qu'à Paris.

Dans l'industrie du bâtiment, la statistique possède des renseignements très précieux; on a des tableaux détaillés de prix à peu près depuis Louis XIII, et des chiffres très précis depuis le commencement du siècle.

Le maçon, qui gagnait 3 fr. 35 en 1805, gagne aujourd'hui 7 fr. 50, soit 130 pour 100 d'augmentation en salaire, sans parler de la diminution de la durée du travail.

Le tailleur de pierre est monté de 3 fr. 25 à 8 francs, soit 138 pour 100.

Le charpentier, de 3 francs à 7 fr. 85, soit 161 pour 100.

L'accroissement des salaires, pour les ouvriers du bâtiment, a dépassé 325 pour 100 depuis le milieu du XVII^e siècle, 240 pour 100 depuis 1789, 100 pour 100 depuis 1804, mais la hausse s'est fait particulièrement sentir depuis 1853, et elle a surtout profité aux ouvriers dont le salaire initial était le moins élevé.

Pour les maçons, l'augmentation, de 1853 à 1881, est de 71 pour 100; pour les charpentiers, 77 pour 100; pour les menuisiers, 71 pour 100; et enfin pour les serruriers, de 60 pour 100.

Les statistiques étrangères permettent de constater les mêmes phénomènes. Les chiffres relevés par M. Giffen, dans sa fameuse brochure sur les *Progrès des classes ouvrières*, nous montrent une hausse de 42 à 85 pour 100, suivant les villes, au profit des charpentiers anglais pendant les cinquante dernières années; 50 à 80 pour 100 pour les briqueteurs, 24 à 69 pour 100 pour les maçons. Dans le Wurtemberg, M. Lavollée, le consciencieux auteur des *Classes ouvrières en Europe*, a relevé une hausse de 100 pour 100 dans certaines branches de l'industrie du bâtiment.

Si nous dirigeons maintenant notre enquête du côté de la grande industrie, nous trouvons par centaines des statistiques aussi rassurantes.

A Reims, les salaires de filature se sont accrus de 233 pour 100 depuis 1789. A Fourmies (Nord), les fileurs de laine ont vu leurs s'augmenter de 40 pour 100 entre 1844 et 1882; les rattachés, 140 pour 100; les ouvrières, 220 pour 100; les simples manœuvres, de 133 pour 100.

En Alsace, les savants travaux de M. Charles Grad ont mis en lumière une hausse qui va depuis 60 pour 100 pour les femmes employées aux bancs à broches, jusqu'à 256 pour 100 pour les rattachés, — ceci pendant la période 1835-1880.

Comme toujours, l'augmentation la plus considérable a porté surtout sur les salaires les plus faibles. Ainsi, à la filature de Logelbach, dans les environs de Colmar, le gain des ouvriers fileurs ne s'est élevé que de 65 pour 100 pendant la période 1832-1863, tandis que l'augmentation pour les femmes a atteint jusqu'à 170 pour 100, et pour les enfants 187 pour 100.

On a beaucoup parlé des mines et des mineurs, depuis deux ou trois ans. Il est bon que nous nous y arrêtions aussi quelques instants. Les relevés du ministère des travaux publics accusent une augmentation de 104 pour 100 de 1843 à 1883, soit une période de

quarante ans. Pour une période moitié moins longue, soit de 1860 à 1883, la Compagnie d'Anzin indique une hausse de 42 pour 100.

Dans l'industrie métallurgique, l'augmentation a quelquefois atteint 114 pour 100 pour les soixante dernières années. On cite une usine où, pour les salaires qui, en 1823, étaient les plus faibles, elle a atteint 177 et même 248 pour 100. Ajoutons à cela que l'habitude de donner aux ouvriers des secours médicaux gratuits, souvent le chauffage et même un jardin, s'est généralisée dans les compagnies.

A Fourchambault, l'augmentation des salaires, de 1855 à 1875, soit en vingt ans, a été de 63 pour 100.

Dans les mines de l'État, en Allemagne, en onze années, de 1863 à 1874, les salaires se sont accrus de plus de 120 pour 100, quoique le nombre des heures de travail ait diminué. C'est là, du reste, une observation générale à faire. L'accroissement nominal dont a bénéficié le salaire de l'ouvrier s'est produit sans que la somme de son travail ait été accrue, et, au contraire, pendant qu'on s'ingéniait de toutes parts à lui épargner la fatigue et à ménager ses forces.

Au commencement du siècle, la journée de travail allait souvent jusqu'à 15 ou 16 heures. En 1848, elle a été ramenée légalement, en France, à 12 heures, et en fait elle n'a pas tardé à descendre à 11, puis à 10 heures.

En Angleterre, il y a eu également diminution des heures de travail. Tandis que le taux des salaires s'est élevé, la journée de travail a été abrégée. M. Giffen incline à penser qu'on peut évaluer cette réduction à 20 pour 100. Selon lui, l'ouvrier anglais aurait obtenu, depuis 50 ans, une augmentation de 50 à 100 pour 100 en argent, avec une diminution de 20 pour 100 sur la durée de son travail; il a donc bénéficié, en 50 ans, de 70 à 120 pour 100 en chiffres ronds.

On se rappelle que les *Trades-Unions* avaient mis dans leur programme la réduction des heures de travail à 8. La devise était : 8 heures au travail, 8 heures au jeu, 8 heures au sommeil.

Plus près de nous, les Chambres syndicales parisiennes ont fait les mêmes efforts, et l'enquête des 44 est pleine de constatations à cet effet.

Mais si la valeur relative de la journée a augmenté pour les salariés, cette hausse n'a-t-elle point été absorbée amplement par la cherté de la vie? En d'autres termes, la valeur du travail est-elle restée en proportion des nécessités de l'existence?

C'est ce qu'il convient maintenant de rechercher sommairement.

Des économistes et statisticiens expérimentés ont établi de la façon suivante le budget d'une famille ouvrière :

La nourriture représente 61 pour 100 des dépenses;

Le logement — 15 — —

Le vêtement — 16 — —

Les dépenses diverses 8 — —

Vous ne serez pas surpris de voir la proportion importante de la nourriture dans ce budget, et comme beaucoup de personnes sont disposées à croire, à première vue, que la nourriture a considérablement augmenté, il convient d'analyser rapidement ce qui constitue ces 61 pour 100. Les mêmes statisticiens ont subdivisé la nourriture en cinq articles principaux : le pain, la viande, le lait, l'épicerie et le vin. Le pain représente généralement 30 pour 100 de la nourriture, c'est-à-dire 20 pour 100 du budget total des dépenses. Or, nous savons tous que le prix du pain a baissé depuis le commencement de ce siècle, et surtout qu'il est moins cher, même en tenant compte des droits sur les céréales, qu'il y a 30 ou 40 ans. Il est assez difficile d'établir la différence d'une manière absolue, car les prix varient et surtout variaient autrefois beaucoup d'une ville à l'autre. Il faudrait aussi tenir compte des influences administratives qui pesaient et pèsent encore aujourd'hui



ESCALIER GOTHIQUE, RUE SAINT-JEAN, II

D'après une photographie de P. BRUNELLIÈRE

Voir p. 239

sur les prix. Quoi qu'il en soit, le pain, qui vaut à l'heure qu'il est 35 centimes, en coûtait 42 1/2 en 1840, 62 en 1847, 60 en 1854, 46 1/2 en 1868, et même 49 en 1871.

Quant à la viande, il est incontestable que son prix a augmenté, et même beaucoup, pour certaines qualités, jusqu'à 60 pour 100. Le lait est également plus cher d'environ 25 pour 100. Pour les articles multiples désignés sous le terme général d'épicerie, il y a hausse sur quelques-uns; comme par exemple le sucre, mais baisse sur d'autres. On admet que la hausse et la baisse se compensent. Le vin a doublé de prix, mais on ne peut pas le considérer comme une boisson absolument indispensable à la moyenne des ouvriers français. Sa consommation est très inégalement répartie dans les différentes régions. La même observation pourrait être faite des autres articles d'alimentation. Il est presque impossible d'adopter des chiffres qui répondent à toutes les situations. Néanmoins, en s'inspirant des travaux les plus consciencieux, comme par exemple ceux de la Société industrielle de Mulhouse, les statisticiens concluent que l'ensemble des objets d'alimentation est de 28 à 30 pour 100 plus cher qu'il y a 50 ans.

Le logement a augmenté de près d'un tiers. Mais le vêtement a diminué d'un cinquième au moins. Quant aux dépenses classées sous la rubrique *Diverses*, et qui constituaient jusqu'à 8 pour 100 du budget des dépenses, on peut remarquer qu'elles se composaient en grande partie, il y a un demi-siècle, des frais d'éducation des enfants et de certaines autres obligations de famille. Or, l'instruction des enfants est à présent à la charge de l'État; une partie même de leur habillement incombe, par suite de tendances fâcheuses, à des organisations scolaires ou philanthropiques. Quant aux obligations envers les ascendants, on les repasse de plus en plus aux multiples institutions que nous devons, soit à la charité des particuliers, soit au socialisme inconscient des pouvoirs publics. De sorte que les observateurs les plus compétents croient ne pas trop s'avancer en affirmant que ces 8 pour 100 sont réduits tout au plus à 4 pour 100 dans la moyenne des ménages ouvriers.

De tout ce qui précède, il résulte que l'augmentation du coût de la vie n'aurait pas atteint 20 pour 100. L'ensemble des salaires a augmenté de beaucoup plus. Il serait impossible de présenter un chiffre absolu, mais si l'on prend une moyenne des différentes professions que je vous ai citées tout à l'heure, on arrive certainement à plus de 50 pour 100, et ce chiffre concorde avec les dépositions qui ont été faites à la Commission d'enquête des 44 : « Depuis 30 à 40 ans, disait M. Dietz-Monnin, président de la Chambre de commerce de Paris, l'augmentation de la main-d'œuvre peut se chiffrer par 60 pour 100 au bas mot. »

Si donc les salaires ont augmenté d'au moins 50 pour 100, et que le coût de la vie n'ait pas augmenté de plus de 20 pour 100, disons même 30 si l'on veut, il reste encore un boni de 25 à 30 pour 100 en faveur des salariés. Comment ne se rendent-ils pas compte du changement, de l'amélioration de leur sort? Comment souhaitent-ils si ardemment je ne sais quelle nouvelle répartition des richesses?

Nous pourrions faire observer que ceux qui se plaignent sont peut-être plus bruyants que nombreux; qu'il y a malheureusement, dans tous les pays civilisés, un certain nombre d'hommes qui se plaisent à recueillir les découragements passagers, pour les grossir, les étaler au grand jour et s'en faire, plus ou moins consciemment, un gagne-pain. Au fond, le découragement ou les plaintes ne sont pas un fait si général qu'on veut bien le dire. Beaucoup d'ouvriers réfléchis se rendent compte qu'ils sont plus heureux que leurs pères et grands-pères, qu'ils vivent plus sainement, plus confortablement, qu'ils sont mieux nourris, mieux habillés. Ils peuvent se souvenir d'avoir, dans leur enfance, marché sans bas et même pieds nus, tandis qu'à présent leurs enfants

sont presque tous bien chaussés. Ils peuvent comparer la nourriture d'il y a 50 ans à celle d'aujourd'hui. Ils peuvent se souvenir de la dureté de la vie quand les ateliers les retenaient pendant plus de douze heures, quand les maladies coûtaient cher, que les sociétés de secours mutuels n'existaient pas encore, et que les grandes compagnies et les grands industriels n'avaient pas encore organisé ces services gratuits pour les malades, auxquels ils sont maintenant habitués!

Nous aimons à croire, Messieurs, que beaucoup d'ouvriers rendent justice au progrès social dont ils ont profité. Néanmoins, nous doutons que les plus satisfaits se rendent compte de la différence exacte que je viens de vous signaler. Plus d'un peut-être bondirait en entendant parler d'une augmentation d'un tiers ou d'un quart! C'est qu'il y a, dans la formation des habitudes, une progression lente et insensible qui empêche les hommes de se rendre compte des changements dont ils profitent. De la satisfaction incomplète des besoins et des désirs les plus légitimes à une satisfaction plus complète et plus sûre, il n'y a qu'une succession de changements imperceptibles que les intéressés n'aperçoivent pas nettement. Puis, aux exigences réelles, succèdent rapidement les besoins, les exigences factices. Tel ouvrier agricole qui se contentait, il y a 50 ans, de pain grossier, de piquette et d'un morceau de lard le dimanche, arrive petit à petit à ne plus vouloir que du pain blanc; il lui faudra du vin à tous ses repas, de la viande tous les jours. Il lui faudra également des vêtements plus élégants, des meubles plus soignés, des distractions plus fréquentes et plus coûteuses. Ceci constitue l'accroissement normal du bien-être, et la société tout entière ne peut que s'en réjouir. Mais trop souvent la mesure est dépassée, les besoins factices l'emportent sur les exigences légitimes, ce qui n'était que le superflu devient le nécessaire impérieusement réclamé par l'habitude, et alors le salaire, malgré son accroissement, devient insuffisant, et l'on trouve qu'il y a quelque chose de boiteux dans l'organisation sociale.

C'est ainsi que s'expliquent les attaques dont le salariat est l'objet. Il ne leur résiste que parce qu'il est le plus commode, le plus souple, le plus libéral des contrats, et que tous les régimes qu'on veut lui substituer présentent des inconvénients cent fois plus grands.

(A suivre.)

LA TOUR EIFFEL¹

Le moyen employé pour régler l'assemblage assez difficile de la première et de la seconde plate-forme avec les arrêtières de la tour consiste en boîtes à sable.

Il convient ici de donner préalablement quelques explications sur le mode de construction de chacun des quatre piliers de la tour, jusqu'à la hauteur de la première plate-forme.

Le dessus de cette plate-forme étant à environ 58 mètres du sol, le dessous des poutres horizontales à treillis supportant cette plate-forme est à environ 45 mètres, soit environ 13 mètres de hauteur.

Les piliers métalliques furent donc montés d'abord *isolément* jusqu'à la demi-hauteur de 58 mètres. Ils purent être construits ainsi *obliquement* en porte à faux; cette première construction, faite sans aucun échafaudage, a certainement été des plus surprenantes.

Arrivés à ce point, où la bascule ne devait être retenue que par un effort de traction agissant sur les boulons fixant les bases aux socles en maçonnerie, il fut alors construit des pilônes provisoires ou charpentes en bois, formant des sortes de contrefiches, destinés à soulager la bascule des piliers en fer dont la construction put être continuée obliquement jusqu'à la hauteur de la première plate-forme.

¹ Extrait du l'Architecte.

C'est précisément au sommet de ces pilônes en bois que furent placées les boîtes à sable qui vont être décrites.

Les piliers en fer ainsi construits, il fallut les relier aux poutres à treillis de la première plate-forme.

C'est alors que certaines difficultés se seraient présentées si l'ingénieur Eiffel n'en avait prévu le cas.

Il prépara donc sa construction de manière à ce que l'écartement des piliers de fer fut plus grand de plusieurs centimètres que la longueur des poutres de plate-forme qui étaient destinées à les joindre.

De la sorte, il y avait un jeu de peut-être 20 centimètres permettant d'établir facilement ces poutres sur un plan horizontal, sans hésitation et sans tâtonnement ; il suffit simplement de construire un échafaudage assez solide pour supporter ces poutres indépendantes de la plate-forme. C'est ce qui fut fait, et l'échafaudage central qu'on a pu voir pendant assez longtemps, ne servit absolument qu'à supporter provisoirement les poutres de la plate-forme du premier étage ; ils ne furent d'aucune utilité pour les piliers dont les petites contrefiches seules portaient la bascule et la charge.

Cette plate-forme ainsi établie, il fallut alors ramener près d'elle les quatre piliers de fer qu'on avait sciemment tenu à une distance de plusieurs centimètres. Il est facile de concevoir que les assemblages des pièces horizontales avec celles obliques devenaient une œuvre de précision absolue à cette hauteur, d'autant plus que les trous d'assemblage des boulons et rivets avaient été préparés à l'atelier.

A cet effet, les boîtes à sable placées au sommet des pilônes en bois furent mises en fonction.

Ces boîtes à sable consistent en un cylindre métallique en tôle, fermé à sa partie inférieure. Ces cylindres peuvent avoir environ 50 centimètres de diamètre, ils reposent sur le sommet des contrefiches en bois.

Dans ce cylindre se trouve placé un piston en chêne, frété à sa partie supérieure, où il supporte directement par des assemblages spéciaux la portion des piliers s'élevant jusqu'à la plate-forme.

Ce piston a un certain jeu dans le cylindre, lui permettant de se mouvoir de haut en bas, ou réciproquement.

Le fond du cylindre est occupé dans le tiers ou le quart de sa hauteur par une portion de sable très sec et très fin.

Le sable ayant cette propriété remarquable de se répartir également, entre chacune de ses molécules, ses efforts à la résistance ou à la compression, et cette répartition est telle qu'un œuf placé au centre d'un cube de sable fortement comprimé ne serait pas cassé ; il en résulte que si on enlève quelques grains de sable de la portion comprimée, cette compression se trouve immédiatement répartie, et l'abaissement du niveau supérieur du sable se trouve régulièrement et insensiblement effectué sans choc ni violence.

Il devient donc facile de comprendre qu'en pratiquant à la partie inférieure des cylindres ci-dessus décrits un très petit trou, de 1 millimètre de diamètre, par lequel, avec un petit crochet fait à l'extrémité d'une aiguille à tricoter, par exemple, on oblige quelques grains de sable à sortir du cylindre, la pression opérée sur le piston comprimant le sable, en fait abaisser insensiblement le niveau, et cela autant de fois qu'on recommence l'opération ; car il est utile de faire remarquer que lorsque le petit trou se trouve obstrué par la petite quantité de sable sorti, il n'y a plus écoulement, et que cet écoulement ne peut s'effectuer à nouveau qu'après avoir débarrassé l'orifice de la quantité échappée et en recommençant à l'infini la manœuvre du crochet de l'aiguille.

Il devient donc extrêmement facile de régler insensiblement la pénétration du piston dans le cylindre et par conséquent l'abaissement des piliers en fer qui y sont fixés et dont le propre poids

seul agit sur le piston, et par ce moyen il a été possible aux ouvriers d'approcher ainsi doucement les piliers de la plate-forme, de juxtaposer les trous des rivets et boulons, et conséquemment d'opérer facilement les assemblages.

La combinaison fort simple de la manœuvre de ces boîtes à sable avec celle des vérins hydrauliques des socles des piliers a constitué des articulations permettant de rapprocher ou d'éloigner les parties principales de la tour.

Ces moyens remarquablement ingénieux ont servi également à la jonction de la plate-forme du deuxième étage, puis ils seront définitivement supprimés, la partie inférieure s'assemblant au fur et à mesure de l'élévation des arêtières qui se joignent au-dessus de la deuxième plate-forme.

H. LEBGUEF

ESCALIER GOTHIQUE, RUE SAINT-JEAN, 11

Parmi les richesses architectoniques du moyen âge qui existent encore dans les quartiers Saint-Jean et Saint-Paul à Lyon, et qui sont journellement menacées de disparaître sous le marteau et la pioche des démolisseurs, pour favoriser des spéculations entreprises, le plus souvent, sous le prétexte spécieux de régénérer ces quartiers, mais en réalité plutôt pour satisfaire des intérêts particuliers, nous signalerons la cage d'escalier du numéro 11 de la rue Saint-Jean, dont nous reproduisons l'entrée d'après une photographie, donnant l'état actuel de ce remarquable morceau d'architecture et de sculpture du commencement du xvi^e siècle.

Cet escalier appartient au style ogival tertiaire, de forme circulaire avec noyau cylindrique décoré de nervures en spirales. Il est construit dans l'angle nord-est d'une cour où les deux faces parallèles des bâtiments ont conservé leurs fenêtres à meneaux et les fleurons qui les surmontent, et sont en communication à chaque étage au moyen d'une galerie supportée par une voûte à nervures. Au premier étage, les retombées des nervures s'appuyent sur les attributs des quatre évangélistes, malheureusement mutilés aujourd'hui, ainsi qu'une partie des ornements de la galerie ajourée placée au-dessus de la baie dont les fleurons ont disparu. La contre-courbure hérissée de feuillage qui surmonte l'arc en anse de panier de la porte d'entrée de la tourelle est couronnée d'un fleuron qui supportait sans doute une statue. Enfin les pinacles qui décorent l'angle de la tourelle sont d'un bel effet.

Le numéro 11 de la rue Saint-Jean était une des dépendances de l'ancien hôtel où habitèrent les gouverneurs de Lyon, de 1562 à 1734. En 1493, Robert Bruyères possédait sur cet emplacement une maison allant de la rue Saint-Jean à la Saône.

LE CHEMIN DE FER DE LAMURE

La nouvelle ligne de Saint-Georges-de-Commiers à La Mure, terminée depuis deux ans déjà et enfin inaugurée le 24 juillet dernier, par M. Deluns-Montaud, ministre des travaux publics, a pour objet principal, tout en reliant la ligne de Grenoble à Gap, de desservir les communes de La Motte-les-Bains, La Motte-d'Aveillans, Psychaguard et La Mure, centres du bassin anthracifère de ce dernier nom.

Ce chemin de fer est construit à voie étroite (1 mètre de largeur) avec des courbes successives de 100 mètres de rayon et des pentes de 28 millimètres par mètre, exactement 0,0275. Le plus haut point d'élévation atteint dans un parcours de 30 kilomètres est de 400 mètres environ, de Saint-Georges-de-Commiers à La Mure, située à 904 mètres d'altitude. Il a coûté 12 millions.

Sur tout le parcours de la voie, les ouvrages d'art se succèdent les uns aux autres. Seize tunnels, dont deux très importants creusés en plein roc (celui de la Festinière mesure 1070 mètres), et

trois viaducs de 20 à 25 mètres d'élévation, hardiment lancés à travers les abîmes, font de cette ligne, unique au monde, le plus remarquable spécimen de la science des ingénieurs.

Les deux viaducs superposés de Loulla, d'une construction aérienne aussi légère qu'élégante, et celui de la Rivoire avec ses quatre arches en plein cintre de 10 mètres d'ouverture, sont notamment d'une audace qui défie toute comparaison.

L'impossible a été réalisé et tous les obstacles opposés par la nature ont été vaincus. Que dire, maintenant, du panorama alpestre ? Il est splendide et tel que la Suisse si vantée peut à peine en offrir un aussi beau et aussi émouvant. L'œil émerveillé n'aperçoit que montagnes à pic, gorges profondes, ravins désolés, et par opposition, prairies verdoyantes et plantureuses, traversées par le Drac qui serpente comme un ruban d'argent, tantôt large et tranquille à travers les vallées, tantôt rapide et tumultueux entre deux murailles de granit. A l'horizon le Moucherotte et le fameux mont Aiguille !

Le chemin de La Mure est appelé à rendre les plus grands services à un canton depuis trop longtemps négligé par le gouvernement, à doubler son commerce et son industrie et à lui donner la vie et la richesse. Le transit de charbons extraits des mines de Peychaguard, Cambérannis et La Motte-d'Aveillans, lui assure d'ores et déjà son plus grand élément de vitalité.

M. Cendre, ingénieur, dont il a été beaucoup parlé ces jours derniers, a tracé le plan du chemin de fer de La Mure, mais l'exécution des travaux qui présentent d'énormes difficultés est due à M. l'ingénieur en chef Rivoire-Vicat, certainement trop oublié dans les harangues officielles.

CONCOURS

MAIRIE ET ÉCOLE CENTRALE DE GARÇONS A MEUDON

La somme affectée à chacune des constructions est de *cent mille francs*. Les plans, coupes et façades tendus sur châssis ainsi que les devis descriptifs et estimatifs, seront déposés à la mairie de Meudon, le 15 octobre 1888, à 5 heures du soir, terme de rigueur.

Les projets présentés ne porteront pas de nom d'auteurs ; ils seront exposés pendant huit jours à partir du 16 octobre jusqu'au 24 octobre inclusivement.

Le projet classé sous le n° 1 sera exécuté par son auteur, le n° 2 recevra une prime de 1000 francs, et le n° 3 une prime de 500 francs.

Les n°s 2 et 3 resteront exposés avec le projet choisi.
Renseignements au secrétariat de la mairie de Meudon.

THÉÂTRE MUNICIPAL DE CRACOVIE

Un concours international est ouvert par la municipalité de cette ville pour la construction d'un théâtre municipal.

Les projets devront être envoyés au plus tard le 1^{er} mars 1889. Des primes de 2500, 1500 et 1000 florins seront accordés aux trois meilleurs projets (le florin vaut 2 fr. 14 c. 2/7).

Les demandes de programmes doivent être adressées à M. le président de la ville de Cracovie (Autriche).

Le théâtre actuel construit tout en bois laisse beaucoup à désirer au point de vue du confort et de la sécurité des spectateurs.

CONSIDÉRATIONS SUR LA POUSSÉE DES TERRES

ÉTUDE SPÉCIALE DES MURS DE SOUTÈNEMENT ET DES BARRAGES

Par M. CLAVENAD

Ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des travaux de la ville de Lyon

V

Pour des ouvrages durables, il ne faudrait pas se modeler sur de semblables exemples.

Ces ouvrages doivent être construits avec une stabilité beaucoup plus grande, et nous pensons qu'il convient de ne les calculer que dans l'hypothèse d'une poussée horizontale et de manière à ce qu'il n'y ait tendance ni au renversement ni au glissement.

Les calculs usuels se font au contraire dans l'hypothèse du frottement, et on va même plus loin en étudiant les réactions internes avec la résultante établie de cette manière.

Ce mode d'opérer peut conduire à des mécomptes très graves, et nous devons calculer les pressions et les hauteurs moléculaires avec une poussée horizontale, alors même que nous étudierions l'équilibre du mur avec une poussée inclinée.

EXEMPLE GRAPHIQUE DE LA DÉTERMINATION D'UN MUR. — Une fois la poussée déterminée, il reste à étudier l'ouvrage au point de vue des efforts intérieurs auxquels il est soumis ; nous nous contenterons d'exposer à titre de curiosité technique un procédé graphique spécial, en prenant pour point de départ les hypothèses usuelles.

Plus loin, à propos de barrages, nous verrons qu'il convient d'étudier les tractions qui se produisent sur les murs, aussi faisons-nous dès à présent toutes réserves sur le procédé usuel qui consiste à supposer que l'ouvrage est divisé en tranches horizontales qui n'exercent l'une sur l'autre que des compressions.

Ce que nous dirons à propos des barrages s'appliquera d'ailleurs avec quelques modifications de détails aux murs de soutènement.

Dans l'établissement d'un mur de soutènement, on peut avoir trois choses à craindre : 1° le tassement du sol, auquel cas il faudrait déterminer la poussée dont la composante verticale est la plus forte, et faire en sorte qu'elle soit appliquée sensiblement au milieu de la base de la fondation ; 2° le renversement par rotation ; 3° le glissement.

Nous supposons les fondations résistantes ; il restera donc à déterminer la poussée qui donne le moment maximum autour de l'arête antérieure, à faire en sorte que cette poussée combinée avec le poids du mur donne une résultante qui tombe dans l'intérieur de la base du mur et fasse avec la normale à cette base un angle plus petit que l'angle de frottement des maçonneries sur les terres, et enfin à vérifier que la pression maxima ne dépasse pas la limite fixée.

La méthode que nous allons donner peut s'appliquer en général au cas d'un mur à parements rectilignes et inclinés d'une façon quelconque.

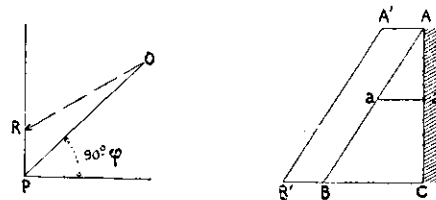


Fig. 17

Il s'agit de déterminer la largeur du mur de telle sorte que :

1° La résultante totale tombe dans l'intérieur de la base ; on ne vérifiera si cette condition est satisfaite qu'après avoir observé que les deux suivantes sont remplies.

2° Il faut que l'angle de cette résultante avec la normale à la base soit plus petit que l'angle de frottement des maçonneries sur elles mêmes, ceci permettra de fixer une limite inférieure pour la largeur du mur.

Si le mur se réduisait à ABC (fig. 17), la résultante de

la poussée sur AC et du poids de ABC serait une force OR qu'il est facile de déterminer, en menant par le point O une ligne inclinée à $90^\circ - \varphi$ sur l'horizontale, φ étant l'angle de frottement, on aura en RP le poids auquel ne devra pas être inférieur le poids AA', BB', on en déduit facilement BB', CB sera donc une limite inférieure de la largeur à la base.

3° Si cette condition est satisfaite pour la base, il en sera *a fortiori* de même pour les assises supérieures; en effet, en supposant le mur réduit à ABC, les poussées sur Aa' par exemple et les poids des triangles tels que Aaa' sont appliqués en des points homologues pour tous les triangles tels que Aaa', de plus ces forces sont toutes deux proportionnelles à x^2 , ($x = Aa'$), donc, en les comparant, leur résultante aura une direction constante. Si maintenant au lieu du mur fictif ABC, on prend le mur AA', CB', il faudra ajouter aux composantes normales précédentes qui croissaient comme x^2 des poids qui croissent comme x , ce qui montre que l'angle de la résultante totale avec la normale ira en croissant du haut en bas du mur.

RECHERCHE DE LA LARGEUR DU MUR. — Il faut donner au mur une largeur telle que la pression maxima ne dépasse pas la limite fixée.

En supposant le mur réduit au triangle ABC (fig. 18) obtenu en menant AB, parallèle à A'B', la résultante totale passe en O et sa composante normale à une valeur facile à construire.

Pour avoir le centre de pression sur CB' il reste à composer deux forces verticales : l'une, appliquée en O et connue; l'autre, en M (centre de gravité) et égale au poids du parallélogramme AA', BB'; je trace une droite quelconque xy, je prends $ab = Ml$ (Ma étant une verticale) et bc telle que $\frac{ab}{bc} = \frac{\text{Poids du parallélogramme}}{\text{Comp}^e \text{ normal appliquée en O}}$.

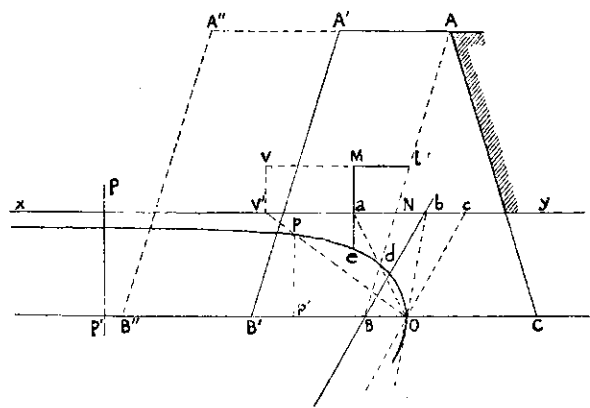


FIG. 18

Le point C sera fixe quelle que soit la largeur du parallélogramme puisque le poids de ce parallélogramme est proportionnel à sa largeur.

Pour avoir la verticale du centre de pression il suffit d'avoir le point où elle rencontre ao; or, ce point divise ao dans le rapport $\frac{ae}{eo} = \frac{bc}{ab}$; pour le trouver, je joins co, et par b je mène une parallèle à co qui rencontre ao en d, en prenant $ae = do$, il est évident que le point e est le point cherché.

Si maintenant on fait varier la largeur AA', on voit que le lieu des points e sera obtenu en traçant divers rayons autour de o en portant constamment $ae = do$.

En cherchant l'équation du lieu, on voit que c'est une hyperbole ayant XY pour asymptote, l'autre asymptote étant parallèle à co (fig. 19).

On peut le voir du reste géométriquement, on sait que le lieu des points d'intersection de deux faisceaux homographiques est une conique.

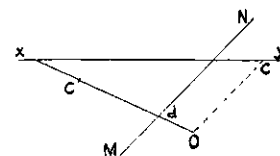


FIG. 19

Le premier faisceau est constitué par l'ensemble des droites qui passent par o. Les segments interceptés sur XY étant égaux par exemple, en les comptant à partir du point M, les droites telles que ao seront divisées dans un rapport croissant 1.2.3...

Le second faisceau sera donc constitué par des droites parallèles à XY, et divisent la distance de XY à B'c dans des rapports croissant proportionnellement aux largeurs des parallélogrammes, ces droites interceptent sur une droite quelconque des segments, et on vérifie facilement que les deux faisceaux ainsi définis sont homographiques, car la relation qui exprime la loi de correspondance des segments homologues est du premier degré par rapport à chacun de ces segments.

En effet x étant le segment compté sur XY et à la distance PP', on aura $\frac{y}{a-y} = kx$ ou $y + kxy - akx = 0$, relation du premier degré en x et y .

On voit facilement que cette hyperbole est tangente à la droite bo.

Ceci établi, pour avoir le centre de pression en supposant que le mur soit AA', CB', on mène la verticale VV', du centre du parallélogramme, on joint V'O, et le centre de pression et la projection du point p, intersection de V'O avec l'hyperbole déjà tracée.

Réciproquement on peut déduire de la position du centre de pression la largeur du mur par la construction inverse.

Cette hyperbole se construit très rapidement avec une règle ou une bande de papier que l'on fait tourner autour de O; ceci fait, on procède à des essais successifs qui permettront d'avoir la largeur du mur; il faut, pour cela, calculer les pressions maxima, ce qui exige la mesure rapide de n et de $\frac{N}{\Omega}$ (notations du cours de Bresse).

MESURE RAPIDE DE n . UNE SEULE MESURE AU DÉCIMÈTRE. — Voyons comment nous allons évaluer ces deux quantités sur le papier.

AB, AB', AB'' représentent les demi-largeurs à la base essayées successivement. On porte en Ab, Ab', Ab'' les distances des centres de pression aux milieux des bases (fig. 20).

Il s'agit d'avoir n

$$n = \frac{Ab''}{AB''} \text{ etc.}$$

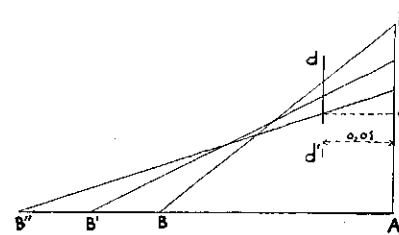


FIG. 20

par une seule mesure. Pour cela, menons une parallèle dd' à AB distante de cette droite de 1 centimètre, il est alors évident qu'en mesurant cb'' avec un décimètre, le nombre de fractions de centimètres contenu dans b''c sera précisément n .

Si $b''c = 0^m,009$ on en déduit $n = 0^m,90$.

En augmentant l'échelle de l'épure on peut obtenir n aussi exactement qu'on peut le désirer.

OBTENIR $\frac{N}{\Omega}$ PAR UNE SEULE MESURE AU DÉCIMÈTRE. —

$\frac{N}{\Omega}$ s'évaluera tout aussi simplement.

Prenons le cas que nous avons traité par l'épure de la méthode graphique jointe au mémoire (pl. I, fig. 1).

Les largeurs AB, AB' (fig. 21) sont figurées à l'échelle de

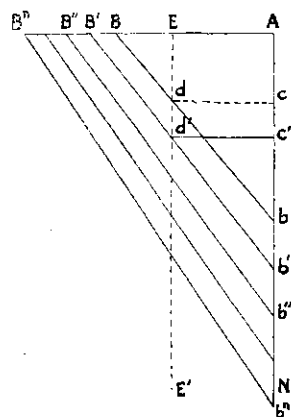


Fig. 21

0^m,04 par mètre, les composantes normales N qui croissent de quantités égales quand ces largeurs croissent de quantités égales, ont été figurées sur un axe perpendiculaire à l'axe des largeurs, et à l'échelle de 0^m005 par 1000 kilogrammes; le rapport $\frac{N}{\Omega}$ mesuré sur l'épure serait donc le 1/8 du rapport exact.

Ceci constaté, si je mène EE' distante de AN de 0^m,08 et que par le point dd', etc., je mène des parallèles à AB, le nombre de centimètres qui seront con-

tenus dans cb, c'b', etc., exprimera exactement le nombre de fois que $\frac{N}{\Omega}$ contient 1000 kilogrammes. (A suivre.)

Les sept premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant quatre beaux volumes in-4° raisin. — Prix franco : 72 fr.

REVUE FINANCIÈRE

La réaction que nous signalions dans notre dernière revue n'aura pas été de longue durée. La liquidation s'est parfaitement passée et la modicité du taux des reports a été particulièrement significative. Les acheteurs sont d'excellente qualité. Malgré le relèvement du taux de l'escompte à la Banque de France et à celle d'Angleterre, la Bourse n'a pas paru s'inquiéter de cet enchérissement officiel des capitaux. Ce qu'il faut constater, c'est que l'activité du marché s'est portée, cette semaine, plus encore sur les valeurs que sur les Rentes. Nos fonds d'État ont été relativement plus faibles que les institutions de crédit.

Nous croyons que la cause de l'infériorité actuelle de la Rente sur les autres valeurs, est surtout le déficit du budget.

Les travaux de la Commission et les pénibles combinaisons prêtées au ministre des finances, démontrent combien sont grands les ennuis du Trésor.

Plus que jamais la nécessité d'un emprunt de liquidation se fait sentir. Les Chambres vont se réunir et l'on sait que la Bourse ne voit jamais sans ennui la reprise des travaux parlementaires. Le 3 0/0 est à 83.52 1/2, l'Amortissable à 86.80 et le 4 1/2 à 105.97 1/2.

Nos établissements de crédit sont très fermes. Le Crédit foncier est à 1375. Du 31 août 1887 au 31 août 1888, les prêts hypothécaires ont augmenté de 15 millions et les prêts communaux ont progressé de 57 millions. Le marché des Obligations foncières et communales conserve sa fermeté habituelle. Il reste soustrait aux variations brusques des valeurs auxquelles touche la spéculation. La Banque de Paris est à 890 fr. La Société Générale est à 485. Rappelons que les bénéfices du mois d'août se chiffrent par 328,000 fr. Ce total porte pour les huit premiers mois de l'exercice écoulé, les bénéfices de cet établissement à 2,468,594 fr. Nos Chemins français sont fermes et peu animés, malgré une augmentation presque constante des recettes. Les obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer jouissent toujours de la faveur du public. La double garantie de l'État et des départements doit faire monter les obligations des chemins de fer économiques qui ne sont encore qu'à 362.60. Le Suez est très ferme à 2,265. Le Panama vaut 271.25, on a les meilleures nouvelles de l'isthme. Les valeurs minières sont en ébullition. Le Rio Tinto est à 620. Le Tharsis à 175, et la Société des métaux à 975. Les Fonds étrangers sont fermes, l'Italien est à 97.85 et l'Extérieur à 76.25. On dit que l'on pousse cette rente en vue d'un emprunt à faire dans des conditions avantageuses.

Le 27 septembre, la maison A. de Goldschmidt met à la disposition du public 13,700 actions de 500 de la Compagnie centrale des cafés restaurants. Cette société poursuit un double but; réagir contre l'envahissement des produits étrangers et fournir au public des consommations saines. La Compagnie

est essentiellement française. Les actions sont émises au pair. On versera 100 fr. en souscrivant, 150 fr. à la répartition, 125 fr. le 5 novembre et 125 fr. le 25 novembre.

Nos lecteurs savent qu'ils peuvent en toute confiance, s'adresser à la Société Française, 22, place Vendôme, à Paris. Cette Société se charge de donner sa clientèle tous les renseignements, elle se charge également de toutes les souscriptions et de toutes les négociations d'effets publics.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

A vendre, en totalité ou par lots, vingt-cinq mille mètres de terrain d'un seul tènement, à proximité de la gare d Perrache, de Bellecour et des Facultés de Médecine et de Droit.

Belle vue, accès facile, très propice pour habitation d'hiver et d'été. — S'adresser à M. FERRY, rue Malesherbes, 46, Lyon.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

A LYON

Exhaussement d'un mur de clôture, 18 bis, rue Gigodot, par M. Garin, 3, place des Terreaux. — Maison, angle nord-est du cours Gambetta et de la rue Boileau. M. Martin, par M. Ribollet, rue de la République. — Maison, angle de la rue Chaponnay entre les rues Voltaire et Créqui. M. Hébrard, par M. Garin, place des Terreaux, 3. — Exhaussement, 14, cours Perrache. M. Rodmer, par M. Riondet, à Villeurbanne. — Exhaussement, place Saint-Alexandre. M. Guttin, par M. Chambareteau, chemin de la Demi-Lune, 139. — Maison, cours Lafayette, angle nord-ouest de l'avenue de Saxe. M. Dubouis, par M. Rivière, arch., 10, rue de la Barre. — Exhaussement, rue du Lac, angle de la rue Desaix. M. Mallet, rue de Marseille, 64. — Maison, rue Mazenod, 104, angle rue Duguesclin. M. Lermanet, par MM. Drac et Beaud, régisseurs.

BANLIEUE

Bâtiment, cours Henri, 21. M. Huan, propr., rue de l'Annonciade, 22. — Maison, cours Lafayette à l'angle du chemin de Baraban. M. Euséme, propr., chemin de Saint-Sidoine, 21, par M. Cadet, arch., rue Ney, 77. — Mur de clôture, chemin de Germain. MM. Jalladon et A. Gros, propr., chemin des Charmettes, 77 bis. — Hangar, chemin de Saint-Romain. M. Combet, propr., y demeurant. — Maison, chemin de Baraban. M. Martin, propr., place de la Martinière, 33, par M. Canet, arch., rue Ney, 77. — Maison, cours de Villeurbanne. M. Bourzac, propr., rue de Sébastopol, 73. — Hangar et mur de clôture, route d'Heyrieux, 214. M. Charles Pierre, propr. y demeurant. — Maison, chemin de Baraban, à l'angle du chemin de Saint-Antoine. MM. Bellet et Cie, propr., rue Boileau, 75, par M. Cadet, arch., rue Ney, 77. — Maison, chemin de Villion. M. Michard, propr., route de Grenoble, 58, par M. Court, arch., cours Gambetta, 79. — Maison, rue de la Fraternelle, à Vaise. M. Patru, propr., quai Pierre-Scize, 10, par M. Foussard, maître maçon, rue Gorge-de-Loup, 25. — Hangar, chemin de la Garde. M. Dupeygey, propr. y demeurant. — Exhaussement de maison, rue de Saint-Cyr. Docteur Diday, propr., rue de la République, 71, par M. Nicot, maître maçon, rue des Fours-à-Chaux. — Pavillon, chemin des Granges, 15. M. Fénaz, propr., rue Saint-Pierre-de-Vaise, 35, par M. Simonet, maître-maçon, chemin de l'Etoile-d'Alai, 49. — Exhaussement de maison, chemin des Aque-dus des Massues, 37. M. Laselve, propr. y demeurant, par M. Jouannaud, maître-maçon, au Point-du-Jour. — Mur de clôture, rue de la Favorite. M^{me} Bellingard, propr., chemin de Francheville, 14, par M. Desboeuf, maître maçon, chemin de Choulans, 105. — Mur de clôture, chemin de Cham-pagne, 24. M. Bernard, propr. y demeurant.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

2^e ARRONDISSEMENT. — Rue Grenette, 28. Démolition et construction. Prop., M. Mouvenoux, pharmacien; arch., M. Pascalon, 14, rue de la Bourse; entrepr., MM. Fessetud père et fils, 81, rue de Vauban; charp., M. Débat, rue Bellecombe, 55. Rez-de-chaussée. — Rue de la Barre, angle du quai de l'Hôpital. Hospices civils de Lyon. Démolitions. Entrepr., MM. Taton, frères, cours Gambetta, 72. Fouilles. — Place Perrache. Monument de la République. Prop., la Ville de Lyon; arch., M. Blavette, à Paris; entrepr., M. Day, 17, quai de la Guillotière. Fouilles. — Rue du Plat, angle de la rue Sala. Bâtiment. Prop., M. Cabestan, 88, rue de l'Hôtel-de-Ville; arch., MM. Groboz et Ribollet, 65, rue de la République; entrepr., MM. Taton frères, 60, cours Gambetta. Au 3^e étage.

3^e ARRONDISSEMENT. — Rue de Chartres, 123. Maison. Prop., M. Caron; arch., M. Guillotel, 77, cours Lafayette; entrepr., M. Faurichon, 283, cours Lafayette-prolongé. Fouilles. — Rue de la Méditerranée et quai de la Vitriolerie. Construction. Prop., M. Gille; arch., M. Bissuel, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin. Au 2^e plancher. — Rue de Marseille, 75. Construction. Prop., M. Juthier arch.; M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Buchenaud, 51, rue Masséna. Mansardes. — Rue de Vendôme, 213 Construction. Prop., M. Rémy; arch., M. Berger, 20, rue des Remparts; entrepr., M. Montel, 11 et 13, cours Vitton. Couvert. — Angle des rues de Bonne et Créqui. Construction. Prop., M. Biolay; arch., M. Fanton, 15, place Morand; maître-maçon, M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. Au 2^e plancher. Rue Molière, 120. Construction. Prop., M. Lapalus;

arch., M. Boyer, 85, cours Gambetta; maître maçon, M. Boucayet, 40, rue Ferlandière. Au 2^e plancher. — *Rue Rabelais*, 18. Construction. Propr., M. Landon; entrepr., M. Gigodot, 87, rue Pierre-Corneille. Au 2^e plancher. — *Rue de Marseille*, 39. Maison en construction. Propr., M^{me} Poyet; arch., M. Laurengon, 13, place du Pont; entrepr., M. Leduc, 15, rue de Béarn. Au 3^e plancher. — *Rue Servient*, 20. Construction. Propr. et arch., M. Moncorgé; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. Au 2^e plancher. — *Rue Parmentier*. Maison. Propr., M. Billiet; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., M. Malvêtu, 63, rue des Maisonneuses. Au 2^e plancher. — *Rue Voltaire*, 50. Maison. Propr. et entrepr., M. Boudet, 33, rue Bugeaud; arch., M. Laurengon, 13, place du Pont. Au 1^{er} plancher. — *Angle de la Grande rue de la Guillotière et avenue de Saxe*, 4. Maison. Propr. et entrepr., M. Chaize; arch., M. Porte, 18, rue Mulet. Au 2^e plancher. — *Avenue de Saxe près la Grande rue de la Guillotière*. Maison. Propr. et maître-charpentier, M. Pérus; arch., M. Moreau, 5, rue Servient; entrepr., M. Duras, 18, rue Paul-Bert. Au 2^e plancher. — *Rue Molière*, 116. Maison. Propr., M. Bony; entrepr., M. Gauvin, 8, rue des Deux-Cousins. Couvert. — *Grande rue de la Guillotière*, 107. Bâtiment sur cour. Propr., MM. Poulet et Bertrand, arch., M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., M. Mouratille, 18, cours Lafayette; charp., M. Faye, 88, rue Rabelais. On démolit. — *Rue Pierre-Corneille*, 94. Bâtiment. Propr. et entrepr., MM. Rouchon frères; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. Fouilles.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Rue du Nord de la Croix-Rousse et grande rue de Cuire*. Hôpital d'isolement. Propr., administration civile des hospices de Lyon; arch., M. Pascalon, 14, rue du Gare; entrepr., M. Chatoux jeune, 3, place Saint-Pothin; charp., MM. Savariau frères, 26, quai de Jayr; fournisseurs de pierre blanche. MM. Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier. Au 2^e étage. — *Rue Jean-Baptiste-Say*. Construction. Propr. et entrepr., M. Nann; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République. Au 1^{er} plancher.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Quai Pierre-Scize, angle de la rue Saint-Paul*. Bâtiment. Propr., Société des Immeubles; arch., M. Germain, 21, avenue de l'Archevêché; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Fouilles. — *Rue des Farges*, 35. Démolition et reconstruction. Propr. et entrepr., M. Parot, 57, rue de Vendôme. Fouilles.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Angle de la rue Robert et rue Ney*. Groupe de maisons. Propr. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Rez-de-chaussée. — *Rue Duquesne, angle de la rue Mallesherbes*. Deux maisons. Propr., M. Clermont père; arch., M. Clermont fils, 8, rue du Bât-d'Argent; entrepr., M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu. Couvert. — *Cours Lafayette, entre la rue Pierre-Corneille et l'avenue de Saxe*. Maison. Propr. et entrepr., M. Day; arch., M. Porte, 18, rue Mulet. Couvert. — *Angle des rues Tronchet et Garibaldi*. Construction. Propr., M. Leboeuf; maîtres maçons, MM. Andrieux, frères, 6, rue Chaponay; maître charpentier, M. Moulin, 52, rue de Crillon. Au 1^{er} plancher. — *Boulevard du Nord et rue Tronchet*. Construction. Propr., M. Rousseau; arch., M. Roux, 6, rue Vaubecour; entrepr., M. Tarnaud, 19, rue de la Claire; maître charpentier, M. Molle, 31, rue Saint-Denis. Couvert. — *Rue Montbernard*, 1. Construction. Propr., MM. Pascal et Hortolés; arch., M. Duranton, 33, rue Puits-Gaillet; entrepr., M. Dumond, 22, quai de l'Hôpital. Au 1^{er} plancher. — *Rue de Créqui*, 133. Maison sur cour. Propr., M. Musy; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; terrassements, M. Demon, rue Louis-Blanc, 40. Au 1^{er} plancher. — *Rue Bossuet*, 4. Maison. Propr., M^{me} veuve Gayetti; arch., R. Rivière, 6, rue de la Barre; charp., M. Moncorgé. Fondations. — *Rue de Sully*, 122. Maison. Propr., M. Roguin; entrepr., M. Boil, 55, rue Tronchet. Au 1^{er} plancher. — *Avenue de Saxe, angle du cours Lafayette*. Maison. Propr., M. Dubouis; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Plancher des caves. — *Cours Lafayette, angle de la rue Pierre-Corneille*. Maison. Propr., M. Roubellat; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Fondations. — *Angle sud-est des rues de Créqui et de Crillon*. Maison. Propr., M^{me} Bellot; entrepr., M. Perrin, 30, rue Garibaldi. Fouilles.

Ponts Morand et Lafayette. — Les deux compagnies de Fives Lille et du Creuzot sont associées pour la construction des ponts Morand et Lafayette. M. Mortier est chargé par ces deux compagnies des travaux de maçonnerie. Fondations à l'air comprimé des piles.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 12 septembre. — Préfecture. Rechargement de la route nationale n° 88. — 1^{er} lot. Rechargement entre les bornes 1 k. 8 et 4 k. 3. M. Meulin (Claude), 11, rue des Trois-Rois, adjud., à 23 p. 100. — 2^e lot. Rechargement entre les bornes 4 k. 3 et 6 k. 3. M. Guillard, à Saint-Romain-en-Gier, adjud., à 18 p. 100.

Rhône. — Le 22 septembre. — Mairie de Lyon. Création d'un orphelinat, rue des Missionnaires. — 1^{er} lot. Maçonnerie. MM. Paulignies frères, rue des Remparts-d'Ainay, 39, adjud., à 25 fr. 68 p. 100. — 2^e lot. Ciment. M. Mazet (Jacques), 86, boulevard de la Croix-Rousse, adjud., à 31 p. 100. — 3^e lot. Charpente. M. Vadot (Jean), 78, rue de la Boire, adjud., à 28 p. 100. — 4^e lot. Menuiserie. M. Dumora, 6, rue d'Amboise, adjud., à 11 p. 100. — 5^e lot. Serrurerie. M. Caulet (Pierre), 20, rue des Chartreux, adjud., à 35 p. 100. — 6^e lot. Ferblanterie. M. Bussy, 77, Grande-Rue de la Croix-Rousse, adjud., à 16 fr. 50 p. 100. — 7^e lot. Plâtrerie. M. Calmel (Antoine), 8, rue de la Bourse, adjud., à 15 fr. 40 p. 100.

Rhône. — Le 22 septembre. — Mairie de Lyon. Agrandissement de l'école de la rue Montgolfier. Maçonnerie et pierre de taille. M. Manaut, directeur de l'Association lyonnaise des maçons, 16, rue Clos-Suiphon, adjud., à 26 p. 100.

Hérault. — Le 5 août. — Mairie de Pignan. Construction d'un abattoir. Mont., 21,360 fr. M. Mathieu Dandé, à Pignan, adjud., à 15 p. 100.

Indre-et-Loire. — Le 2 août. — Mairie de Cinq-Mars. Restauration de l'église. Maçonnerie et plâtrerie, 17,842 fr. M. Henri Chauvelin, à Huismes, adjud., à 18 p. 100.

Charpente, couverture, zinguerie, menuiserie, serrurerie et peinture, 10,016 fr. 13. M. François Tremau, à Tours, rue Victor-Hugo, 10, adjud., à 27 p. 100.

Loire. — Le 15 août. — Mairie de Saint-Etienne. Marché couvert aux bestiaux aux Mottières. Travaux de dallage, de peinture, de vitrerie et de distribution d'eau, pavage. Travaux de pavage. Mont., 69,000 fr. M. Chamard, à Martigny-le-Comte (Saône-et-Loire), adjud., à 12 p. 100. — Travaux de dallage. Mont., 9,000 fr. M. Frize, 21, rue Croix-Jourdan, à Lyon, adjud., à 38 fr. 15 p. 100. — Distribution d'eaux. Mont., 3,800 fr. M. Pétreil, 8, rue Badouillère, à Saint-Etienne, adjud., à 27 p. 100.

Loire. — Le 23 août. — Mairie de Charlieu. Travaux d'aménagement à exécuter dans les bâtiments des Frères, en vue de l'installation d'une école élémentaire de garçons et d'une école primaire supérieure professionnelle. Mont., 55,000 fr. M. Bourlot, à Charlieu, adjud., à 18 p. 100.

Loire. — Le 2 septembre. — Presbytère de Chirassimont. Construction partielle de l'église. Mont., 42,677 fr. 14. M. Etienne Clément, à Lyon, adjud., à 10 fr. 50 p. 100.

Loire (Haute). — Le 22 juillet. — Mairie de Leontoing. Construction d'une école de filles. Mont., 9,200 fr. MM. Sainrapt et Pulby, à Brioude, adjud., au prix de devis.

Loir-et-Cher. — Le 11 août. — Préfecture. Construction d'une école de filles à Saint-Lubin. — Maçonnerie, 8,333 fr. 13. M. Sisse, à Blois, adjud., à 19 p. 100. — Charpente, 3,839 fr. 14. M. Venot, à Villebaron, adjud., à 20 p. 100. — Couverture et zincage, 1,441 fr. 30. M. Percheron, à Mer, adjud., à 26 p. 100. — Plâtrerie, 1,087 fr. 20. M. Rigault, aux Noëls, adjud., à 16 p. 100. — Menuiserie et mobilier scolaire, 2,461 fr. 58. M. Crosnier, à Mer, adjud., à 21 p. 100. — Serrurerie et ferronnerie, 812 fr. M. Hadon, à Selettes, adjud., à 27 p. 100. — Peinture et vitrerie, 439 fr. M. Fesneau, à Chouzy, adjud., à 31 p. 100.

Marne (Haute). — Le 2 août. — Mairie de Prauthoy. Construction d'une école de filles. Mont., 22,500 fr. M. Alexandre Martin, à Montsaubeon, adjud., à 20 p. 100.

Marne (Haute). — Le 5 août. — Mairie de Saint-Geosmes. Réparation au presbytère. Mont., 1,900 fr. M. Jean-Baptiste Mathy, à Saint-Geosmes, adjud., à 21 p. 100.

Marne. — Le 9 août. — Hôtel de ville de Reims. Travaux de construction de

Dordogne. — Le 13 août. — Mairie de Lamontie-Saint-Martin. Restauration de l'église. Mont., 10,250 fr. M. Simon Rouquet, à Lanquais, adjud., à 13 fr. 60 p. 100. L'école régionale des arts industriels. — Terrassement, maçonnerie et plâtrerie, 46,750 fr. M. Grison-Picard, boulevard Carteret, à Reims, adjud., à 9 26 p. 100. — Charpente, bois et fer, 15,890 fr. M. Charpentier, chaussée du Port, à Reims, adjud., à 18 56 p. 100.

— Couverture, 4,300 fr. M. Ballet, rue des Capucins, 93, à Reims, adjud., à 22 50 p. 100.

— Menuiserie, 15,000 fr. M. Hubert Collin, à Vouziers (Ardennes), adjud., à 27 37 p. 100.

— Serrurerie, 4,800 fr. M. Charpentier, adjud., à 18 22 p. 100. — Peinture et vitrerie, 4,900 fr. M. Athanase Millar, 8, rue Charlier, à Reims, adjud., à 15 16 p. 100.

Puy-de-Dôme. — Le 28 juillet. — Préfecture. Réparations à la maison d'école de Mezel. Mont., 2,407 fr. 43. M. Charbonnier, à Billom, adjud., à 11 p. 100.

Puy-de-Dôme. — Le 28 juillet. — Sous-préfecture de Riom. Restauration de la maison d'école de filles de Martres-sur-Morge. Mont., 5,054 fr. 95. M. Joseph Marchat, à Martres-sur-Morge, adjud., à 12 p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 19 juillet. — Mairie de Mâcon. Construction d'un lavoir à Chailly-Guéré. Mont., 4,643 fr. 49. M. Lapière, à Mâcon, adjud., à 14 p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 22 juillet. — Mairie de Collonge-en-Charollais. Construction d'une école et mairie. Mont., 20,961 fr. 88. MM. Giroux, à Genouilly et Cléau, à Germagny, adjud., à 2 p. 100.

Savoie (Haute). — Le 24 juillet. — Préfecture. Construction d'un préau et d'une buanderie à l'école de garçons, à Metz. Mont., 2,464 fr. 35. M. Eugène Nogenier, à Gevriat, adjud., à 15 p. 100.

Seine. — Le 31 août. — Exposition universelle de 1889. Construction de bâtiments pour l'exposition militaire sur l'esplanade des Invalides. Travaux de peinture et vitrerie à exécuter en un lot, à forfait. Mont., 24,250 fr. M. Courmeaux, 123, rue Saint-Honoré, adjud., à 35 fr. 90 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 11 octobre, 2 h. — Mairie de Lyon. Construction d'un égout du 3^e type, en béton, rue de la Tourette. Terrassement, maçonnerie et pavage. Mont., 21,480 fr. 50. A val., 519 fr. 50. Caut., 1,250 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 7 octobre, 1 h. — Mairie d'Ambérieux-en-Dombes. Travaux à l'école de filles. — 1^{er} lot. Maçonnerie, pierre de taille dure, etc. Mont., 2,744 fr. 70. Caut., 140 fr. — 2^e lot. Pierre blanche, etc. Mont., 514 fr. 24. Caut., 24 fr. — 3^e lot. Charpente et escalier intérieur, etc. Mont., 910 fr. 20. Caut., 45 fr. — 4^e lot. Menuiserie, etc. Mont., 3,231 fr. 22. Caut., 165 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, etc. Mont., 2,163 fr. 84. Caut., 110 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, etc. Mont., 446 fr. Caut., 20 fr. Tot., 10,010 fr., non compris les honoraires de l'architecte.

Renseignements à la mairie et aux bureaux de M. Coppé, architecte à Bourg.

Aveyron. — Dimanche 14 octobre, 1 h. — Presbytère de La Capelle-Saint-Martin. Restauration de l'église. Mont., 5,475 fr. 45. Caut., 500 fr.

Renseignements au presbytère ou à Rodez, chez M. Pons, architecte du département.

Aveyron. — Dimanche 21 octobre, 1 h. — Presbytère de Centrés. Construction d'une église à Centrés. Mont., 27,271 fr. 34. A val., 2,727 fr. 13. Tot., 29,998 fr. 47. Caut., 2,500 fr.

Renseignements au presbytère de Centrés, ou à Rodez, chez M. Pons, architecte du département.

Côte-d'Or. — Jeudi 4 octobre, 2 h. — Préfecture. Service spécial de la Saône. Défense de rives et amélioration du chemin de halage entre les digues de Saint-Symphorien et de l'île Rollet. Mont., 10,452 fr. 75. A val., 1,547 fr. 25. Tot., 12,000 fr. Renseignements à la préfecture.

Dordogne. — Dimanche 7 octobre, 1 h. — Mairie de Montignac. Chemin vicinal ordinaire n° 3, à Saint-Amand-de-Coly. Construction sur 469 m. 38. Mont., 1,300 fr. Caut., 50 fr.

Renseignements dans le bureau de l'agent voyer de Montignac.

Dordogne. — Dimanche 7 octobre, 1 h. — Mairie de Villefranche-de-Belvès. Chemin vicinal ordinaire n° 2, d'Orliac à Prats. Construction sur 555 m. 70. Mont., 1,900 fr. Caut., 50 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent voyer.

Dordogne. — Dimanche 7 octobre, midi. — Mairie d'Angoisse. Chemin vicinal n° 7. Construction sur 427 m. 93. Mont., 1,800 fr. Caut., 70 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent voyer.

Dordogne. — Mercredi 10 octobre, 1 h. — Mairie de Piégut. Chemin vicinal n° 10. Construction sur 363 m. 96. Mont., 2,300 fr. Caut., 70 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent voyer cantonal.

Drôme. — Jeudi 11 octobre, 2 h. — Préfecture. Route départementale n° 2. Construction d'un mur de soutènement le long du canal des Usines de la rive droite du Jabron. Mont., 4,071 fr. 86. A val., 428 fr. 14. Tot., 4,500 fr. Caut., 150 fr.

Renseignements à la préfecture (2^e division), et dans les bureaux de M. Gutil, ingénieur à Montélimar.

Drôme. — *Jeuili 11 octobre*, 2 h. 1/4. — Entretien des ouvrages qui intéressent la navigation et la défense des rives de la rivière de l'Isère pendant 6 ans. Mont., 21.831 fr. 50. A val., 2.166 fr. 50. Tot., 24.090 fr. Cant., 700 fr.

Renseignements à la préfecture (2^e division) et dans les bureaux de M. Lecardonnel, ingénieur à Valence.

Drôme. — *Jeuili 11 octobre*, 2 h. 1/2. — Entretien des routes nationales pendant 6 ans.

Renseignements à la préfecture (2^e division) et chez MM. les ingénieurs ordinaires à Valence, Crest et Montélimar.

Hérault. — *Dimanche 7 octobre*, 11 h. 1/2. — Mairie de Lunel. Agrandissement du cimetière. Mont., 10.476 fr. 19. Cant., 500 fr.

Renseignements à la mairie.

Ille-et-Vilaine. — *Samedi 13 octobre*, 2 h. — Mairie de Rennes. Construction d'un deuxième réservoir au Gallot. Mont., 315.000 fr. y compris 30.769 fr. 70 à valoir. Cant., prov. 8.000 fr. Déf. 15.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — *Dimanche 7 octobre*, 2 h. — Mairie de Vatilieu. Construction d'un groupe scolaire et d'une salle de mairie. Mont., 27.397 fr. 02. Cant., 1.500 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. A. Vincent, architecte, à Grenoble, rue du Lycée, 19.

Jura. — *Dimanche 7 octobre*, 10 h. — Mairie de Lons-le-Saunier. Balayage et enlèvement des boues à partir du 1^{er} janvier 1889.

Renseignements à la mairie.

Loire. — *Dimanche 14 octobre*, 9 h. — Mairie de Chazelles-sur-Lyon. Droits d'octroi et droits de place. 1^{er} droits d'octroi pour 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 1889. Mont., 18.000 fr.; 2^e droits de places, à partir du 1^{er} janvier 1889. Mont., 3.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Lot-et-Garonne. — *Mercredi 24 octobre*, 2 h. — Préfecture. Chemin de fer de Tonneins à Villeneuve-sur-Lot. Travaux de terrassements et ouvrages d'art de la partie comprise entre les points métriques 5 k. 400 m. et 10 k. 373 m. 94, sur une longueur de 4 k. 993 m. 94. — 1^{re} section. Terrassement. Mont., 80.262 fr. 79. — 2^e section. Chaussées, pavages et caniveaux. Mont., 12.209 fr. 41. — 3^e section. Ouvrages d'art. Mont., 185.057 fr. 35. Tot., 277.529 fr. 55. A val., 32.470 fr. 44. Tot. gén., 310.000 fr. Cant. prov., 1.000 fr. Déf., 10.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Nièvre. — *Samedi 13 octobre*, 1 h. — Préfecture. Construction d'une école de garçons avec mairie, à Montigny-aux-Ammones. Travaux évalués à 17.473 fr. 40, défalation faite des honoraires de l'architecte.

Renseignements à la mairie.

Nièvre. — *Dimanche 14 octobre*, 2 h. — Mairie de Donzy. Construction d'une maison d'école de filles. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 19.995 fr. A val., 1.995 fr. 48. — 2^e lot. Charpente. Mont., 7.559 fr. 35. A val., 755 fr. 93. Tot., 8.315 fr. 23. — 3^e lot. Couverture. Mont., 2.855 fr. 40. A val., 283 fr. 54. Tot., 3.140 fr. 95. — 4^e lot. Ferblanterie. Mont., 798 fr. 25. A val., 99 fr. 82. Tot., 1.098 fr. 07. — 5^e lot. Menuiserie. Mont., 6.934 fr. 17. A val., 693 fr. 41. Tot., 7.627 fr. 58. — 6^e lot. Serrurerie. Mont., 2.292 fr. 60. A val., 229 fr. 26. Tot., 2.421 fr. 36. — 7^e lot. Plâtrerie et fumerie. Mont., 3.455 fr. 55. A val., 313 fr. 59. Tot., 3.449 fr. 54. — 8^e lot. Peinture, vitrerie et tenture. Mont., 1.761 fr. 80. A val., 176 fr. 18. Tot., 1.937 fr. 98.

Renseignements à la mairie.

Oise. — *Dimanche 14 octobre*, 2 h. — Mairie de Montiers. Construction d'une maison d'école mixte, d'un logement pour l'instituteur et d'une salle de mairie. Mont., 21.293 fr. 28, non compris imprévus.

Renseignements à la mairie.

Oise. — *Dimanche 14 octobre*, 2 h. — M. Beauvais, architecte à Feuquières. Adjudication à la criée. Agrandissement de l'école des filles (classes, logements, etc.). Mont., 28.907 fr. 79.

Renseignements chez M. Beauvais, architecte.

Saône (Haute-). — *Jeuili 11 octobre*, 2 h. — Préfecture. Service spécial de la Saône. Construction de la partie métallique de la travée marinière du pont de Grag. Mont., 17.480 fr. 33. A val., 1.519 fr. 47. Tot., 19.000 fr. Cant., 500 fr.

Saône-et-Loire. — *Lundi 8 octobre*, 2 h. — Mairie de Chalon-sur-Saône. Travaux de pavage et construction de trottoirs (2 lots). Mont., 11.489 fr. 84. A val., 114 fr. 96.

Renseignements à la mairie.

Savoie. — *Samedi 6 octobre*, 1 h. 1/2. — Préfecture. Route départementale n° 10, de Beauvoisin à Culoz. — 1^{er} lot. Etablissement d'un enrochement de défense contre les corrosions de Guiers. Mont., 4.550 fr. A val., 450 fr. Tot., 5.000 fr. Cant., 155 fr. — 2^e lot. Elargissement du pont sur le Tiers. Maçonnerie, 758 fr. 02. Travaux métalliques, 1.416 fr. A val., 825 fr. 98. Tot., 3.000 fr. Cant., 75 fr.

Renseignements à la préfecture.

Savoie (Haute-). — *Samedi 6 octobre*, 11 h. — Mairie de Thonon. Travaux communaux. Raccordement du canal d'égout de la Grande-Rue, en face de l'Hôtel de l'Europe. Mont., 389 fr. 65. Cant., 19 fr.

Renseignements à la mairie.

Seine-Inférieure. — *Mardi 9 octobre*, 2 h. — Mairie de Rouen. Vente de bâtiments à démolir. — 1^{er} lot. Place de la Haute-Vieille-Tour et rue de la Croix-d'Yonville, 4, 6 et 8. Mont., 500 fr. — 2^e lot. Rue Grand-Pont, 78-80. Mont., 1.500 fr. — 3^e lot. Rue Grand-Pont, 72-74. Mont., 1.200 fr. — 4^e lot. Rue Grand-Pont, 38-46. Mont., 800 fr. — 5^e lot. Rue Brisout-de-Barneville. Mont., 200 fr. — 6^e lot. Rue Saint-Lô, 33. Mont., 500 fr.

Renseignements à la mairie.

Seine-et-Oise. — *Lundi 15 octobre*, 2 h. — Sous-préfecture de Pontoise. Reconstitution du pont d'Anvers, au passage du chemin de grande communication n° 70, sur la rivière d'Oise. — 1^{er} lot. Charpente métallique. Mont., 105.369 fr. 10. — 2^e lot. Maçonnerie de pierre de taille. Mont., 2.393 fr. 63. — 3^e lot. Voutelettes en briques, chape et enduits. Mont., 6.487 fr. 43. — 4^e lot. Chaussée en cailloux porphyriques et caniveaux pavés. Mont., 3.830 fr. 87. A val., 2.918 fr. 94. Tot., 121.000 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Fournitures

MINISTÈRE DE LA MARINE

Toulon, 10 octobre. — Chêne vert en billes. Cant. prov., 135 fr. Déf., 270 fr.

Rochefort, 11 octobre. — Bois blanc de sapin et bois de pin ou de sapin pour la confection de caisses d'emballage, en 2 lots. — Baleinières plates et voiles. — Cuisines diverses.

Paris, 12 octobre. — Au magasin central des colonies, 4, rue Jean-Nicot. Fourniture des produits chimiques et industriels, colorants et vernis, nécessaires pendant 3 ans aux divers services des colonies. Dép. de gar., 2.500 fr. Cant., 5.000 fr.

Fonderies de Ruelle, 25 octobre. — Limes en acier fondu de diverses dimensions (20.000 limes environ). Cant. prov., 600 fr. Déf., 1.200 fr.

Toulon, 31 octobre. — Cravates en lasting. Cant. prov., 130 fr. Déf., 260 fr.

MAIRIES

Hazebrouck (Nord), 8 octobre, 3 h. — Fournitures classiques et autres, nécessaires aux enfants pauvres de la ville, pendant 3 ans.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 10 octobre, 4 h. — Fourniture du bois de chauffage nécessaire aux postes de l'octroi, des sapeurs-pompiers et aux corps de garde militaires pendant 4 ans, à partir du 1^{er} novembre 1888.

Importance annuelle de cette fourniture approximativement à 15.875 fr., soit pour les 4 ans. Mont., 63.500 fr.

Frasne (Doubs), 14 octobre, 3 h. — 100 stères de bois de chauffage, essence hêtre. Renseignements au secrétariat de chaque mairie.

Cher. — *Lundi 8 octobre*, 2 h. — Mairie de Bourges. Artillerie. Fonderie de canons de Bourges. Adjudication de cuivre neuf et de zinc en plaques.

Renseignements à la mairie.

Nord. — *Lundi 8 octobre*, 2 h. — Mairie de Maubeuge. Génie. Fourniture de fil de fer galvanisé et de ronces artificielles. — 1^{er} lot. 52.000 kil. fil de fer de 4 m/m. 8.000 kil. fil de fer de 2 m/m. Cant., 1.000 fr. — 2^e lot. 25.000 m. de ronce artificielle. Cant., 500 fr.

Renseignements dans les bureaux de la chefferie de génie, porte de Mono (escalier de droite), à Maubeuge.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue de la Claire, 39. Acq., M. Billard, — Grande rue de la Guillotière, 215. Acq., M. Dalloz, rue de la Poulaille, 19. — Rue des Charmettes, 57. Acq., M. Quinquand, rue de Saint-Cyr, 43. — Angle rue de la Madeleine, 51 et rue du Sauveur, 2. Acq., M. Ducros, 107, rue du Bourbonnais (20.000 fr.). — Rue des Trois-Pierres, 71. Acq., M. Chapelle, à la Demi-Lune. — Cours Morand, 36. Acq., M. G. de Saint-Bonnet, château de Pollet (Ain), 131.500 fr. — Rue de Marseille, 13. Acq., M. Périer, avenue de Saxe, 71. — Quai de la Charité, 26. Acq., M^{me} veuve Vassivière, 14, rue Terme (55.500 fr.). — Route de Crémieu, 17 et 17 bis. Acq., M. Liechty, place des Terreaux, 7. — Rue Robert, 31. Acq., M. Roux, avenue des Balives, 69, à Valence. — Rue Garibaldi, 32. Acq., M^{me} Jany, cours Lafayette, 120. — Angle rue des Charpennes et de la rue des Ecoles. Acq., M. Tauty, 17, rue Sargent-Blandan (38.500 fr.). — Avenue de Saxe, 213. Acq., M. Chailier, 2, place du Petit-Change (24.100 fr.). — Rue de l'Arquebuse, 17. Acq., M. Chalon. — Cours Vitton-prolongé, 4. Acq., M. Puaux, 95, rue Bossuet (24.800 fr.). — Boulevard du Nord, 63. Acq., M^{me} Chamussy à Romanèche et Feuga, 6, place des Célestins (180.000 fr.). — Rue Louis, 25. Acq., M. Mottier, 82, rue de Marseille. — Rue des Asperges, 12. Acq., M. Mermet, 20, rue Saint-Jérôme. — Route de Genas, 124. Acq., M^{me} Barréon, 50, route de Caluire (40.000 fr.). — Rue Creuzet, 17. Acq., M. Gonnat, passage de l'Argue, 70. — Place Sathonay, 6. Acq., M^{me} veuve Neyraud, à Saint-Chamond. — Rue Saint-Georges, 94. Acq., M. Trévoux (7.000 fr.). — Rue Clos-Suiphon, 10. Acq., la Ville de Lyon (45.000 fr.). — Place de la Charité, 7. Acq., M. Termier, 6, Grande-Rue des Feuillants (327.000 fr.).

Brignais. — Au même lieu. Acq., M^{me} Forel, à Messimy.

Caluire. — Au même lieu. Acq., M. Sicard, 24, cours Morand, Lyon (18.100 fr.).

Charpennes. — Grande-Rue, 62. Acq., M. Gugenheim, 97, cours Vitton, Lyon (33.500 fr.).

Ecully. — Au même lieu. Acq., M. Jaubert, 2, place Morand, Lyon.

Lentilly. — Lieu à la Burette. Acq., M. Mousnier, 37, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Monplaisir. — Rue Villon, 12. Acq., M^{me} Perrot, rue du Plâtre, 1, Lyon.

Pierre-Bénite. — Lieu à la Verrière. Acq., M. Boucaud, 8, rue Constantine, Lyon.

Sainte-Foy-les-Lyon. — Lieu de Montray. Acq., M. J.-B.-J. Jutit, 11, place du Pont, Lyon (60.000 fr.).

Sainte-Colombe. — Route nationale, 86. Acq., M. Jean-Robert (19.200 fr.).

Saint-Didier-au-Mont-d'Or. — Au même lieu. M. Besson, fermier au lycée de Saint-Rambert (16.900 fr.). — Lieu de Montlouis. Acq., M. Poizat, 2, rue d'Oran, Lyon (25.200 fr.). — Au même lieu. Acq., M^{me} Mersanne. — Lieu à la Chaux. Acq., M. Tresca, 16, rue Montgolfier, Lyon.

Vernaison. — Lieu aux Pies. Acq., M. Rousset, à Vernaison.

TERRAINS

Lyon. — Rue Palais-Grillet, 16. Acq., M. Monvenoux, 25, rue Grenette (43 mètres). — Moulin-à-Vent. Acq., la ville de Lyon (347 mètres, 3.260 fr.). — Rue Chevreul. Acq., M. Misme, entrepr., 25, rue de Vendôme (156 mètres, 3.580 fr.). — Cours Lafayette. Acq., M. Dubouis, au château de Cuire (22 mètres, 5.917 fr.). — Rue Duguesclin, 280. Acq., M. Devernoille, à Sainte-Foy-les-Lyon (108 mètres, 3.100 fr.). — Rue Voltaire, 39. Acq., M. Brouhard, 232, rue de Créqui (4.600 fr.). — Place du Prado, 32 et rue Sébastien-Gryphe, 90-92 et rue Croix-Jordan, 38. Acq., l'Union mutuelle des Vidanges, rue Gasparin, 20.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS

DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Lyon. — 9 juillet. Jamot et C^e, entrepreneurs de bâtiment, rue du Plat, 8 (collective entre Jamot et Vertadier). Durée, 10 ans. Capital, 10.000 fr. — 24 juillet. André et C^e, appareils de chauffage et de cuisine, rue Franklin, 58. Durée, 12 ans. Capit., 60.000 fr. — 11 septembre. Vial père et fils, entrepreneurs, quai des Etroits. Durée illimitée. Capit., 65.000 fr.

FAILLITES

Lyon. — 23 août. Joseph Meyet, entrepr., rue Louis-Blanc, 28. Synd., M. Feys.

L'Imprimeur-Gérant. PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CERAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et magasin de ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épaves, et de Serris (Rhône). — à Champagne, par Saint-Denis-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTÉ, GAY ET C^{ie}, rue de Marseille, 61, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Peiloux, du Valbonnais, Verrier le Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE. Avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisiers d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et Moreuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — **THOMÉ, ARMANET** et C^{ie}, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de lacs et Jardins, Rocallages et Aquariums.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Montainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. **JEUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnement permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉPÔT TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, Louis Froquet

PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ** jeune, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caves, Façades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

CHEMINS DE FER DECAUVILLE

Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ & A PETIT-BOURG (S-et-O.)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE

Pour les Chemins de fer Portatifs

5400
CLIENTS

EN
11 ANS

EN ONT
ACHETÉ POUR
46 MILLIONS
de francs

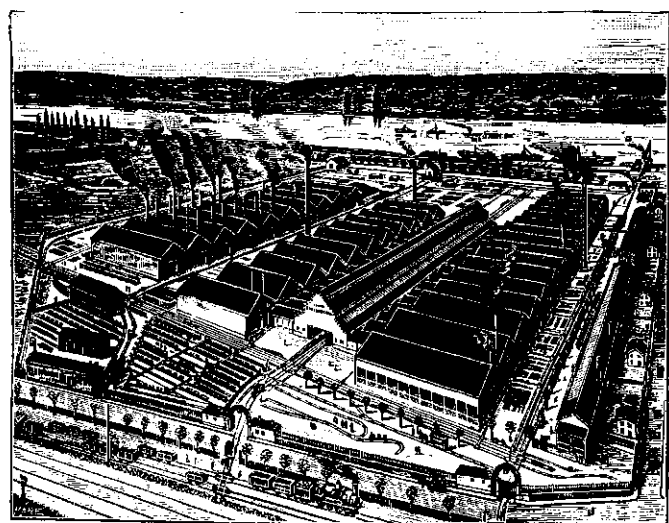
PUISSANCE

750 ouvriers
420
machines-outils

LOCATION

AVEC
FACILITÉ
D'ACHAT

Le Locataire
devient
Propriétaire
du matériel
au moyen
d'une location
mensuelle
très modérée



VUE GÉNÉRALE DES NOUVEAUX ATELIERS DECAUVILLE AINÉ
Au bord de la Seine entre les gares de Petit-Bourg et de Corbeil.

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 230 GRAVURES

Representant à Lyon : F. AULANIER, 4, rue Saint-Joseph

A VENDRE une jolie propriété, située à La Tour-de-Salvagny (Rhône)
S'adresser à M^e MESSIMY, notaire, rue de la République, à Lyon

Ancienne Maison MOUTON-CHARREL

J.-B. MOUTON
MODELIER-MÉCANICIEN
135, rue Molière, 135
LES FAÇONS DU PONT DE L'HOTEL-DE-VILLE

Construction pour la Mécanique et le Bâtiment. — Agence de Mécanique de Solerie et d'Appareils. — Entretien d'usine pour Peintures en bois. — Travaux d'art et d'invention à échelle réduite. — Construction de Bluterie, Aspirateurs et Moulins complets.

Plate-forme de grande précision pour tailler les Engrenages droits, cônes, inclinés et crémaillères, soit fonte, fer, acier, bronze et bois. Tout ce qui concerne le modelage et la menuiserie à des prix très modérés.

TUYAUX
EN
GRÈS
VERNISSÉS INALTÉRABLES

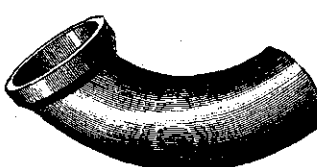
Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES
50, 51, 52, quai de Serin
LYON

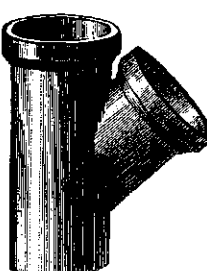
Envoi sur Demande du Catalogue illustré



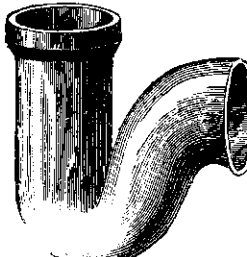
TUYAU



COUDE

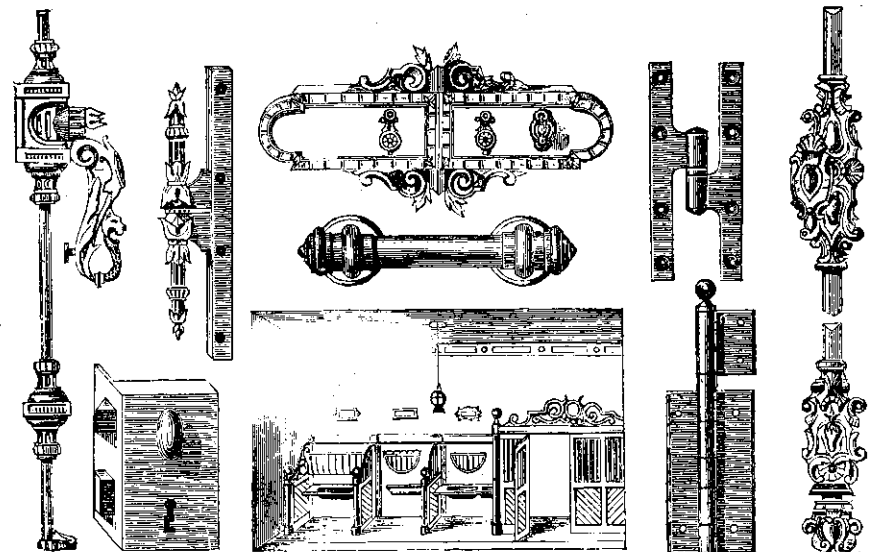


CULOTTE SIMPLE

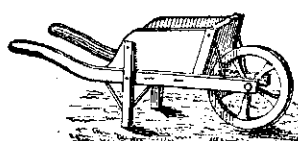


SIPHON

CORCELLET, BERNARD & Co — LYON



CORCELLET, BERNARD & Co — LYON


Ancienne Maison JACQUON

J. PILLON
BEAU-FRÈRE ET SUCCESSION
55, Grande-Rue-de-la-Guillotière
ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GUYON, CI-DEVANT DE CHABROL, 14
LYON

MAÇONNERIE PLÂTRERIE
Scaux, Bayards, Benches Marchepieds, Échelles
Pelles, Oiseaux, etc. Échelles doubles.
MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

PAPIERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON + P. MARTIN
LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS
CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES
CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX
ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

PAPIERS PEINTS

LA
REVUE DU LYONNAIS
LA LIVRAISON 2 FRANCS

ON S'ABONNE A LYON
Chez M. MOUGIN-RUSAND, rue Stella, 5

LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT
22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire d'Art Ornemental
PAR MÉCHIN

Détails et Ensembles d'architecture, de sculpture de décoration, se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.
120 planches par année
Une livraison de 10 planches par mois. — Prix de l'abonnement annuel : 17 fr.